



SECOND
ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN
ET LE TROIS AOUT**

A LA REQUETE DE :

La SCI ANEMONE, Société Civile Immobilière immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 520 058 850, ayant son siège social sis à PARIS (75005) 2, rue Monge, agissant poursuites et diligences de son gérant en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour avocat **Maître Patrick VARINOT**, avocat au Barreau du Val-de-Marne, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE (94130) 170 bis, Grande rue Charles de Gaulle

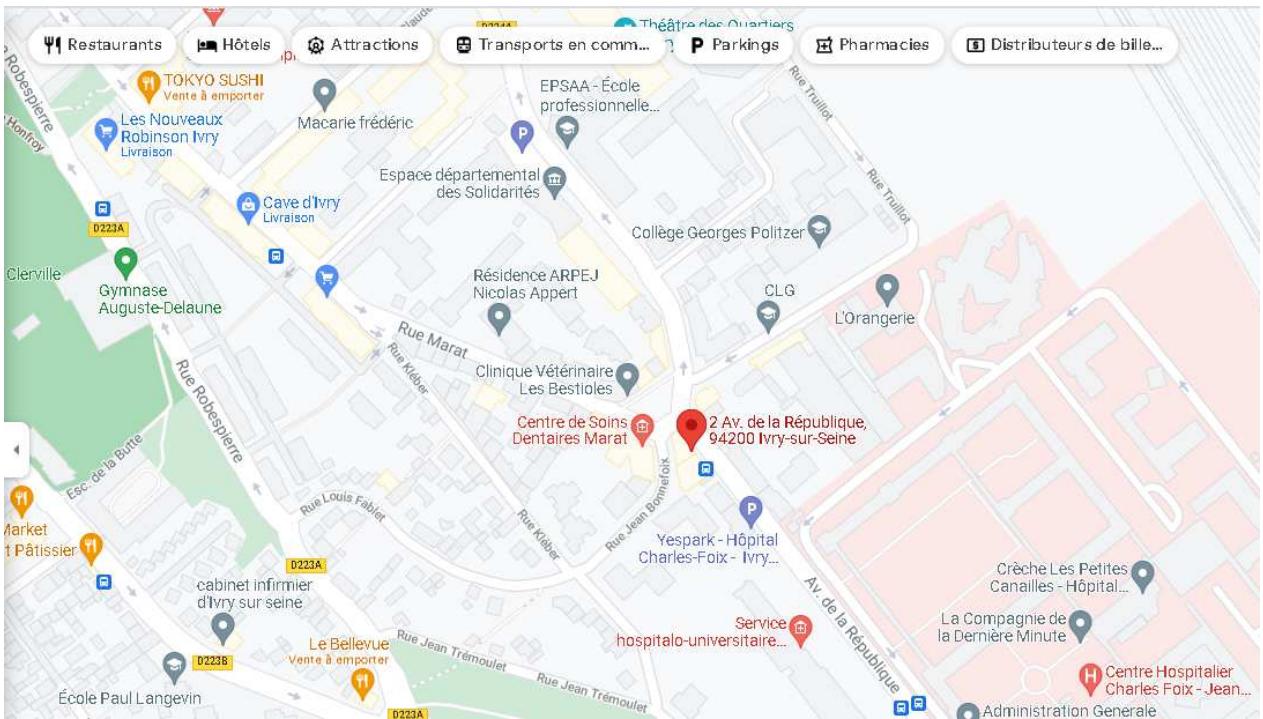
Ensuite d'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié suivant acte de mon ministère en date du 25 mai 2021

Et agissant en vertu D'une ordonnance rendue par le Président du Tribunal Judiciaire de CRETEIL le 27 juillet 2021 suite à une requête du même jour,

Je, Maître Mohand AMROUCHE, Huissier de Justice associé,
Au sein de l'Office d'Huissier de Justice dont est titulaire la SASU HUISSIERS PARIS-EST NOGENT, Huissier de Justice à la résidence de NOGENT-SUR-MARNE (94130) 6 bis, rue Pasteur, **soussigné**

Porteur de la Minute de ladite ordonnance,

Me suis rendu ce jour, **mardi 3 août 2021 à 14h50**, à IVRY-SUR-SEINE (94200) 2, avenue de la République, 1 rue Jean Bonnefoix et place Parmentier



En présence de :

- **Madame Pauline ARRECHA-VERTIZ**, Brigadier de police au sein du commissariat d'IVRY-SUR-SEINE,
- **Monsieur Ali BOUHALOUF**, société ASV SECURITE, serrurier
- **Monsieur Rui RIBEIRO**, société ARIANE ENVIRONNEMENT, diagnostiqueur

En vue de procéder à la description des divers biens mobiliers sis à cette adresse et appartenant à Monsieur Hacène KADOUCHÉ.

L'immeuble dont dépend l'appartement objet des présentes opérations est composé de trois étages et se situe à l'angle de la rue Jean Bonnefoix et de l'avenue de la République.

Des travaux de ravalement sont en cours sur cet immeuble au moment de mes constatations.

(Photographie n°1 pour une vue d'ensemble)

Je me suis transporté au premier étage de l'immeuble, devant l'appartement localisé première porte à gauche du dégagement situé à droite de la montée d'escaliers.

Après avoir frappé à la porte palière de cet appartement, je suis accueilli par un homme à qui je me suis présenté en lui exposant précisément ma qualité ainsi que l'objet de ma mission.

Celui-ci m'a alors déclaré être Monsieur

Je lui ai alors donné lecture des termes de la requête et de l'ordonnance rendue au pied de celle-ci le 27 juillet 2021 par le Président du Tribunal Judiciaire de CRETEIL dont je lui ai par ailleurs présenté la minute.

Puis je lui ai ensuite signifié et remis copie de ladite ordonnance.

Après qu'il en a pris lecture attentive, j'ai procédé aux constatations suivantes.

On y accède au moyen d'une porte palière en bois, à simple battant, équipée de deux serrures dont l'une est dégradée.

Après avoir franchi cette porte, on accède à un séjour.

Séjour

Le sol est revêtu d'un parquet à lames dites « à l'anglaise » en état d'usage.

Les murs, toutes faces confondues, sont revêtus sur toute leur hauteur d'un entoilage lui-même recouvert d'une peinture de couleur claire en bon état.

La peinture de couleur blanche apposée au plafond est en bon état également.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier composé de trois ampoules qui fonctionnent toutes.

Dans cette pièce, il existe un disjoncteur ainsi qu'un tableau de fusibles.

L'éclairage naturel de ce séjour est assuré par une fenêtre oscillo battante, à double vantaux, équipée de vitrages doubles, clairs et transparents qui ne présentent aucune dégradation.

Cette fenêtre donne vue sur l'avenue de la République.

Un coin cuisine composé d'un évier en inox à simple bac avec paillasse et plaques de cuisson électriques intégrées est ouvert sur ce séjour.

(Photographies n°2 et 3)

Depuis ce séjour, on accède sur la gauche et au moyen d'une porte en bois à une chambre.

Chambre

Le sol de cette chambre est revêtu d'un parquet à lames dites « à l'anglaise » en état d'usage.

Les murs, toutes faces confondues, sont revêtus sur toute leur hauteur d'un entoilage lui-même recouvert d'une peinture de couleur claire en bon état.

Au plafond, la peinture de couleur blanche est en bon état également.

L'éclairage artificiel est assuré par une sortie de fils avec douille et ampoule au plafond, qui fonctionne.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre oscillo battante, à double vantaux, équipée de vitrages doubles, clairs et transparents qui ne présentent aucune dégradation.

Cette fenêtre ouvre et ferme parfaitement.

(Photographie n°4)

A gauche du séjour, se trouve une salle d'eau.

Salle d'eau

On y accède au moyen d'une porte en bois qui ouvre et ferme correctement.

Le sol est revêtu d'un carrelage de couleur blanche en bon état.

Les murs, toutes faces confondues, sont pour partie revêtus d'un carrelage mural de couleur blanche en bon état et pour le surplus d'une peinture de couleur claire présentant de multiples écaillements.

Au plafond, la peinture de couleur claire est également écaillée.

Présence d'une cuvette de WC « à l'anglaise » avec chasse d'eau dorsale qui fonctionne ainsi qu'un ballon d'eau chaude sanitaire.

Il existe également un lave-mains d'angle ainsi qu'une cabine de douche composée d'un bac receveur en émail.

(Photographies n°5)

Déclarations de l'occupant

Monsieur [REDACTED] me déclare être titulaire d'un bail d'habitation nu soumis aux dispositions de la Loi du 6 juillet 1989 en date d'août 2016.

Il me déclare verser à ce titre un loyer d'un montant de 654,98 euros auquel il convient d'ajouter la somme de 40 euros au titre des charges, ce dont il me justifie en me présentant une quittance de loyer établie à son nom en date du 28 juillet 2021.

Monsieur Vivien BERTHELOT me déclare occuper les lieux seul, en compagnie de ses deux filles dont il a la garde alternée.

Mes constatations étant terminées, et Monsieur Rui RIBEIRO ayant achevé ses opérations, je me suis retiré, laissant Monsieur Vivien BERTHELOT accompagné de ses deux filles dans les lieux.

Au cours de mes opérations, j'ai procédé à **cinq** photographies, lesquelles sont annexées au présent procès-verbal de constat.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT SUR CINQ PAGES, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

**Maître Mohand AMROUCHE
Huissier de Justice**

**SASU HUISSIERS PARIS-EST
NOGENT**

Huissiers de Justice associés
6 bis, rue Pasteur
94732 NOGENT-SUR-MARNE
Ligne constats : 06.84.97.79.69
Tél : 01.43.24.77.05
Mail : etude@huissiernogent.fr